



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP 1**

Affaire suivie par :
Benjamin Leleu
Tél : 01 57 02 63 22
Mél : benjamin.leleu@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Arrêté du 18 août 2022 relatif au nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2023, au second concours interne de professeur des écoles pour l'académie de Créteil.

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu l'article R 914 – 19 – 5 alinéa 2 du code de l'éducation ;

Arrête

Article 1 :

Le nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2023, au second concours interne de professeur des écoles est fixé à 10 pour l'ensemble des trois départements de l'académie de Créteil.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution de présent arrêté qui sera publié.

Fait à Créteil, le 18 août 2022

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines
Mehdi CHERFI